

### Résolution sur le Venezuela

*Original : espagnol*

Le Conseil mondial de l'Internationale Socialiste, réuni à Genève les 12 et 13 décembre, après réception du rapport de son Envoyé spécial portant sur sa visite à Caracas du 13 au 16 novembre dernier, et ayant pris note de l'intervention de Lilian Tintori, épouse de Leopoldo López, ainsi que des opinions exprimées par ses partis membres au Venezuela et par le Coordinateur international de la Table de l'unité démocratique, décide :

D'adopter les conclusions de son Envoyé spécial, qui indique que l'arrestation de M. López doit être considérée illégale et arbitraire au vu des irrégularités et des retards constatés au cours de la procédure judiciaire ; du refus constant d'accéder à ses demandes de mise en liberté, ce qui va à l'encontre du principe de présomption d'innocence ; des violations de ses droits de l'homme pendant ses dix mois d'incarcération en date, des châtiments illicites administrés en milieu pénitentiaire, de l'absence de communication, du fait que l'on ait fait obstacle aux entretiens avec son avocat, des restrictions constantes concernant ses visites ; et tout particulièrement au vu de la nature politique des chefs d'accusation qui pèsent contre lui ;

De regretter que les autorités gouvernementales vénézuéliennes n'aient pas répondu à l'initiative de cette Internationale, écartant ainsi la possibilité d'un dialogue avec son Envoyé spécial qui aurait pu ouvrir la voie à la libération de Leopoldo López et d'autres prisonniers politiques. Par ailleurs, le Conseil regrette également que jusqu'à présent au Venezuela, le gouvernement, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire aient ignoré les différents appels lancés par les organismes internationaux et tout particulièrement par les instances des Nations unies qui avaient exigé la libération immédiate de Leopoldo López et d'autres détenus ;

De demander instamment aux autorités vénézuéliennes de respecter la pleine autonomie du pouvoir judiciaire pour que celui-ci puisse exercer, en toute impartialité, son rôle de garant des droits de l'homme auprès de tous les vénézuéliens. En parallèle, le Conseil exhorte le ministère public à s'acquitter de ses fonctions judiciaires dans le cadre de l'État de droit, soulignant que son bon fonctionnement est d'autant plus important dans une nation qui présente des taux de violence et d'insécurité élevés, et au sein de laquelle la population fait face à un sentiment de peur et à un déni des droits de la défense dans une situation d'impunité de nombreux crimes graves ;

De demander au Comité international de la Croix-Rouge d'envoyer une mission au Venezuela afin de mener une inspection de la situation en milieu carcéral et, tout particulièrement, de rendre visite aux prisonniers politiques ;

De condamner la détention arbitraire et illégale, et à ce titre l'incarcération de Leopoldo López, Daniel Ceballos, Vincenzo Scarano et de centaines d'autres prisonniers politiques vénézuéliens ;

De condamner la répression des manifestations politiques et l'incarcération massive des étudiants ;

De réclamer la libération de Leopoldo López, Daniel Ceballos, Vincenzo Scarano et des autres prisonniers politiques du pays ;

De demander au gouvernement vénézuélien de respecter ses obligations, conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;

De demander au gouvernement vénézuélien de respecter ses obligations, conformément aux Traités que le Venezuela a ratifiés dans le cadre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

De réclamer la mise en place des conditions nécessaires pour le retour des figures politiques exilées, notamment Manuel Rosales, leader de l'UNT, Carlos Ortega et Carlos Vecchio ;

De demander la levée de la censure que subit la liberté d'information au Venezuela ;

D'exprimer à nouveau sa solidarité au peuple vénézuélien et à ses prisonniers d'opinion, réaffirmant l'engagement de l'Internationale Socialiste en faveur de la démocratie au Venezuela et appelant à la libération immédiate de Leopoldo López et de toutes les personnes encore détenues pour raisons politiques dans le pays.

---